

DELIBERATION

CFVU-036-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la d lib ration : Subvention du gala du 24 octobre 2015 : Association BDE ISSBA

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La subvention du gala du 24 octobre 2015 : Association BDE ISSBA est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e avec 27 voix pour et une voix contre.

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

NOM DE L'ASSOCIATION : ISSBA
NOM DU PROJET : GALA
DATES DE REALISATION DU PROJET : 24 OCTOBRE 2015 (GRENIERS SAINT-JEAN)

DESCRIPTIF DU PROJET

Nous organisons le traditionnel Gala de l'ISSBA (Institut Supérieur de la Santé et des Bioproduits d'Angers). Cet événement annuel fait partie des projets majeurs de notre association étudiante. Il s'articule autour de la remise des diplômes aux élèves de Master 2 sortants. Cette cérémonie officielle concrétise l'achèvement d'un cursus et permet de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants à notre école. Les invités sont conviés à un cocktail, suivi d'un dîner gastronomique assuré par un traiteur local (le Val d'Èvre). Le Gala s'achève par une soirée dansante.

ETUDIANTS DE L'UA PARTICIPANTS AU PROJET

Nom : BEILLOIN - Prénom : Maxime
Cursus : L3 IMS ISSBA

Nom : MOREAU - Prénom : François
Cursus : L3 IMS ISSBA

Nom : RICHARD - Prénom : Anne
Cursus : L3 IMS ISSBA

Nom : TEXIER - Prénom : Simon
Cursus : L3 IMS ISSBA

VALORISATION POUR L'UNIVERSITE

L'événement permet de réunir, le temps d'une seule et même soirée, les différentes promotions d'étudiants de l'ISSBA, leurs familles, ainsi que les enseignants et personnels de l'établissement, dans une ambiance prestigieuse et conviviale. L'objectif premier est de remettre aux étudiants de M2 leurs diplômes, et la soirée est prioritairement centrée autour de cela. Un espace d'affichage est notamment dédié, durant la soirée, à la promotion de plusieurs projets étudiants. La présence des étudiants, de leurs familles et de plusieurs professionnels permet de faciliter les échanges et de contribuer au renforcement de la notoriété de l'établissement au travers de l'Université.

RESULTATS ATTENDUS OU RETOMBES POUR L'UNIVERSITE

Combien d'étudiants pensez-vous toucher ?

Nous estimons que la soirée devrait rassembler environ 300 personnes, dont un grand nombre représenté par les anciens et actuels étudiants de l'ISSBA.

AVIS DE LA COMMISSION :

Cet événement avec remise de diplôme est co financé par la composante et le département

AIDE DEMANDEE : 2083.30 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 1900.00 € (PART FIXE : 600.00 € + 200 PERS X 5.00 € + 100 PERS X 3.00 €)

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% ^{AGE} total		en euros	% ^{AGE} total

1. HORS VALORISATION

1. Frais administratifs	0	0	1. Ressources propres de l'association	9000,00	
2. Matériel	790,00	5,71	Participants	9 000,00	
Prestation Dj sonorisation et éclairage + Prestation Photo	790,00	5,71	30.00 €/pers		
3. Frais de déplacement	321,70	2,33	2. Subventions publiques sollicitées		
- Location de véhicule	225,00	1,63	FSDIE	2083,30 €	
- Carburant	96,70	0,70			
4. Frais de séjour			UFR	935,00	
Traiteur :	10265,44	82 %	ISSBA	500,00	
- Cocktail (hors boissons)	1 050,00	7,59			
- Dîner (hors boissons)	8 100,00	58,55			
Boissons :					
- Soft (cocktail, repas et soirée dansante)	115,44	0,83			
Mairie d'Angers :					
- Location de salle	1 000,00	7,23			
5. Frais de mission, honoraires ou cachets	0	0	3. Subventions privées sollicitées	0	0
6. Droits d'auteur	760,93	5,50	- Autres ressources attendues	0	0
SACEM	760,93	5,50			
7. Communication	75,73	0,55			
- Affiches, invitations, menus, expositions...	75,73	0,55			
8. Autres	304,50	2,19			
- Décoration	304,50	2,19			

TOTAL DEPENSES	12518.30 €	100%	TOTAL RECETTES	12 518.30 €	100%
-----------------------	-------------------	-------------	-----------------------	--------------------	-------------

Attention : le budget doit obligatoirement être équilibré (recettes = dépenses)